Dernière Heure

A la Chambre

Physionomie de la séance

Depuis quelques années la discussion budgétaire a pris un tel développement que la loi des finances ne peut plus être votée en temps utile, de telle sorte que les douzièmes provisoires sont devenus d'une pratique courante.

Pour remédier dans la mesure du possible à un état de choses aussi regrettable, la Chambre a décidé au début de 1900, sur la proposition de M. Berthelot, qu'aucun amendement comportant une augmentation de dépense, ne pourrait être déposé après un délai de trois jours, suivant la distribution du chapitre crédit ; on se flattait ainsi de mettre un terme au débordement *des dépenses*. Cette mesure, dont on attendait merveille n'a servi à rien du tout.

Au lieu de présenter des amendements tendant au relèvement des crédits, les députés développent des motions invitant le gouvernement à réclamer lui-même des augmentations.

Les discours sont aussi nombreux et aussi longs que par le passé. Ah ! ce que nous en voyons défiler de ces motions ! *Rien qu'un journal on en a soutenu près d'une demi douzaine.*

Il est vrai que sur le nombre il y en a eu de fort intéressantes, comme par exemple celle de M. Denis Cochin, Rapporteur à la discussion du chapitre concernant l'avancement des postiers, ayant accompli leur service militaire. Comme celle de M. Zévaès relative aux agents et sous agents, et celle de M. Mercier tendant à développer le service postal dans les campagnes. Malheureusement ces motions ont la valeur de simples vœux et la Chambre n'y est pas se prononcer sur le texte législatif mais sur le chiffre des crédits, est à peu près réduite au rôle d'un simple Conseil général.

M. Berthelot suggère cet dû de résultat négatif a voulu compléter son système en proposant qu'aucune augmentation de dépense ne pût être proposée *qu'après le vote d'une économie correspondante*. Mais il s'est heurté à une opposition très vive et son projet de résolution a été rejeté.

Il était, du reste, bien tard pour faire une modification semblable alors que le budget touche *à la fin de la législature va expirer*.

La Chambre sent tout de même le besoin d'aller un peu plus vite.

Le budget des postes et télégraphes, qu'on croyait devoir occuper encore une partie de la journée de demain, a été terminé dans le courant de l'après-midi, et on a même pu entamer les beaux-arts. La discussion générale n'a duré que quelques minutes.

Le traditionnel débat sur la censure, qu'on annonçait comme devant être long, n'a duré qu'un quart d'heure. Aucun orateur n'a traité la question à fond ; une *fois de plus* Anastasie résiste aux assauts de ses adversaires.

Quant aux maîtrises des cathédrales de Moulins et de Nevers elles ont vécu.

Demain matin on s'occupera des théâtres subventionnés.

T. H.

LE PARTI RÉPUBLICAIN radical et radical-socialiste

Paris, 4 mars. — Le Comité exécutif du Parti républicain radical et radical-socialiste s'est réuni hier soir, 53, rue Tiquetonne, sous la présidence de M. Henri Brisson et M. Bonnet faisant fonctions de secrétaire.

Des résolutions concernant la propagande et l'organisation du Parti ont été prises.

LE CONGRÈS DES MINEURS

Alais, 4 mars. — Le Congrès de la Fédération nationale des mineurs a tenu sa première séance ce matin. M. Chabrolin, du syndicat du Gard, préside.

Une commission spéciale élue par le Congrès a procédé à la vérification des pouvoirs. Trente-deux syndicats sont représentés par trente-trois délégués.

De légères incidents se produisent pendant la discussion au sujet du mode de votation à diverses reprises entre les délégués de la Loire, Mercet et Escalier, et les autres délégués. Sans importance par eux-mêmes, ils font prévoir des dissentiments *plus graves et peut être une scission*.

Deuxième séance

Alais, 4 mars. — Une discussion sur le mode de votation a occupé la séance de cet après-midi.

Après des observations faites à propos de la publicité faite à la lecture de l'état financier, MM. Gouiran et Bialy font une proposition tendant à ce que la lecture du rapport financier soit faite en séance privée.

Cette proposition est adoptée par 149 voix contre 21 et 25 abstentions.

La fin de la séance est employée à la lecture du rapport moral et de l'exposé financier du journal l'*Ouvrier mineur* dont l'état est très prospère.

Une commission de contrôle de 15 membres est élue.

LE CRIME du Risquons-Tout

DEVANT LA COUR D'ASSISES

(De notre envoyé spécial)

Douai, 4 mars.

On connaît ce crime du « Risquons Tout » qui passionna en septembre dernier, non seulement la commune de Mouscron, dont le « Risquons Tout » est le hameau, mais encore tout l'arrondissement et notamment Tourcoing, où les *inculpés d'assassinat* sur la personne de M. Lemenu étaient connus.

Les accusés : Jean-Baptiste Debaere 21 ans et Jean-Baptiste Thint, deux tout jeunes gens, ayant déjà eu des relations très suivies avec la justice, qui comparaît hier en fin de session, devant la cour d'Assises de Douai.

Élégamment habillés, les visages doux, les moustaches fine, Debaere et Thint, il faut le reconnaître, en toute justice, avant les débats, nullement l'aspect d'assassins. On dirait de deux petits employés paisibles.

Après les remerciements et et félicitations traditionnels aux jurés recusés qui quittent Douai, la session étant close, le président fait lire l'acte d'accusation par le greffier.

L'ACTE D'ACCUSATION

M. Boniface, greffier, donne lecture de l'acte d'accusation conçu en ces termes :

Le 9 septembre dernier, vers 4 heures 20 du matin, à Mouscron (Belgique), hameau du *Risquons-tout*, Mme Demoulin se rendait dans la cour commune à sa *maison et à celle d'un sieur Lemenu*, et vit de la lumière dans la cuisine de ce dernier. Elle s'approcha de la fenêtre et aperçut deux hommes assis près d'une lampe à pétrole. L'un de ces hommes, assis dans un fauteuil, près de la fenêtre, examinait des papiers que l'autre lui passait.

Affolée à cette vue, Mme Demoulin, sans même regarder le visage de ces hommes sûre de pouvoir au besoin les reconnaître, rentra précipitamment chez elle en criant : « Au voleur ! »

Les deux hommes, effrayés par les cris de Mme Demoulin, se hâtèrent d'ouvrir la porte sur rue de la maison de Lemenu, et se sauvèrent.

M. Demoulin, qui s'était mis à la fenêtre, vit ces deux individus s'enfuir vers le chemin du Risquons-Tout. Il remarque que l'un de ces hommes était plus grand que l'autre, qu'ils étaient tous les deux assez chauvains et que le bas de leurs pantalons était pelotés dans leurs chaussettes.

Les voisins de Lemenu entrèrent dans la maison de ce dernier et constatèrent que Lemenu avait été assassiné et que ses meubles avaient été fracturés, sortirent en fermant la porte de la maison et prévinrent la police.

Au même moment les nommés Deschaumes père et fils trouvèrent dans le fossé longeant la maison de Lemenu, comme un petit sentier et plaidoyer tout contre un hangar appuyé au pignon de la maison de Demoulin, voisine de celle de Lemenu, deux paires de chaussures : une paire de souliers jaunes et une paire de bottines à élastiques.

La police et la parquet de Courtrai constatèrent que les assassins avaient étranglé Lemenu avec leurs mains et avaient fouillé toute la maison dans le plus minutieux détail sans rien trouver.

Après avoir retiré leurs chaussures qu'ils avaient placées sous la petit pont où on les a retrouvées, les malfaiteurs se sont cachés au hangar contigu aux maisons et, en suivant le morbare, avaient pénétré dans le grenier de Lemenu par la fenêtre qu'il laissait habituellement ouverte.

Le crime avait été commis à 2 h. 28 du matin ; à cette heure, en effet, Mme Demoulin avaient entendu gémir Lemenu, leur voisin.

Les soulliers jaunes appartenant à l'un des assassins *furent d'abord* reconnus comme étant ceux d'un frondeur très mal noté, le nommé Jean-Baptiste Debaere, âgé de 21 ans, né à Tourcoing, journalier de cette ville, demeurant à Mouscron et se cachant rechercher par la police belge, résolut de *payer d'audace et de se constituer prisonnier* à Tourcoing, le 10 septembre 1901. Comme il est français, le parquet de Courtrai dénonça officiellement les faits au parquet de Lille.

L'information établit que Debaere avait passé la journée du 8 septembre en compagnie d'un sieur Thint, dépositaire de boissons, qui habite actuellement à Tourcoing, et d'un sieur Desmetit, et qu'ils sont allés ensemble au cabaret Vanhoenacker, situé au *Risquons-tout*, à 11 heures 1/2, qu'ils aux sont ensuite rendus chez la fille Allard et à la « Blanse Tartine » d'où ils sont sortis ensemble vers 1 heure 1/2 du matin.

La « Blanse Tartine » n'est située qu'à un kilomètre de la maison de Lemenu.

Thint a essayé de nier ce fait mais les dires de Debaere et de Desmedt sont confirmés par plusieurs témoins qui ont parfaitement reconnu, Thint à la « Blanse Tartine ».

De plus, les assassins ont pris la fuite à quatre heures et demie du matin et ont été vus par Demoulin, s'enfuyant *à pieds de bas* » vers le cimetière de Roncq. Or, Thint est rentré avec Desmedit dans le cimetière, à 5 heures moins un quart, se dirigeant vers Roncq, par Mlle Felicie Veringe, et rencontrée à 5 heures moins un quart, suivant la même direction, par le témoin Guermonprez. Enfin ils ont été vus, vers 5 heures et demie, par le témoin Dekinoy qui les a vus rentrer dans la maison du Cyrah Reckem, où ils se sont séparés. L'un de ces individus est entré au cabaret Lecrouart, c'était Thint.

Enfin il est formellement établi que les souliers jaunes laissés par les assassins étaient ceux de Debaere. Les constatations matérielles faites par le cordonnier qui avait remis des semelles à ces chaussures, le mois précédent, ne laissent aucun doute sur cet égard. De plus, il est établi par divers témoignages que Debaere était, dans la soirée du 8 septembre, chaussé de souliers jaunes ; au contraire, qu'il est certain qu'il possédait une paire de souliers *jaunes*, il n'en avait plus après le crime.

Il a été constaté que le jeune homme qui a la seconde paire de chaussures laissée par les assassins est une paire de bottines à élastiques qu'il était effectivement chaussé de bottines à élastiques dans la soirée du 8 *septembre*.

Les deux accusés sont forcés de constater eux-mêmes que les souliers et les bottines trouvés sur le lieu du crime, chaussant parfaitement chacun d'eux.

Le silent cependant toute participation aux faits qui leur sont reprochés.

Tous deux sont inconnus de notre. Thint a subi une condamnation pour vol, et Debaeere, qui n'a que 21 ans a subi 13 condamnations pour fraude, vagabondage, coups et vols.

Les témoins

Le premier témoin appelé est Elise Nuytieux, femme Demoulin. Celle-ci, voisine du malheureux Lemenu, assassiné, a été réveillée le 9 septembre par les cris du malheureux de la victime.

C'est elle qui mit les assassins en fuite au moment où ils allaient voler leur victime. Mis en présence des inculpés à l'instruction, Mme Demoulin ne les a pas reconnus formellement.

Ces hésitations la reprennent à l'audience et elle déclare ne pouvoir se prononcer.

Armand Cloeve, gendarme des logis à Mouscron, a fait les premières constatations. Sur une photographie que lui montre le président, le maréchal des logis explique qu'il a trouvé le cadavre de Lemenu au premier étage, entre le lit et le mur.

Le maréchal des logis se livre à quelques commentaires sur les relations pénible difficiles qui existient entre le gendarmerie et la population.

A la demande du prés dent, le maréchal des logis précise l'endroit où ont été retrouvés les souliers des assassins. On sait que des bottines jaunes et des souliers Moilère (on ne s'attendait pas à trouver Molière en cette affaire) jouent un rôle considérable dans cet drame. M. Cloeve ajoute quelques autres détails sur la façon dont on avait tenté de fracturer le coffre-fort.

Ce maréchal des logis est d'une précision extrêmement. Il a pu, à la requête du ministère public, découverte de deux pièces de 5 francs dans une chaise percée.

Le docteur Léon Peters, médecin à Courtrai, a été chargé *des constatations médicales* et de l'autopsie du cadavre de Lemenu. Le conclusion de l'autopsie fut : « mort par étranglement. »

Le président. — Pensez-vous qu'il y ait eu plusieurs assassins ?

R. Rien ne peut l'établir. Aucune constatation ne permet de le dire.

Le président. — Y a-t-il eu lutte ?

R. L'homme a été surpris pendant son sommeil.

Le président. — Dans ces conditions un seul des accusés aurait suffi à cette besogne ?

R. Oui.

Zélie Glorieux, une rosière du Risquons Tout connaît Debaere depuis longtemps. Le soir du crime, ils ont fait une tournée dans les chapelles de Mouscron ; à onze heures 1/4, Debaere l'a quittée. Depuis elle ne l'a plus revu.

Le président demande des détails sur le costume de Debaere. Interrogée sur les souliers, Zélie Glorieux déclare qu'elle n'a pas remarqué la couleur de ses souliers. Tantôt il en avait des jaunes, tantôt des noirs.

Le président fait déballer dans l'hémicycle des témoins le ballot des pièces à conviction. On se croirait à l'étalage d'un cordonnier ; bottines jaunes, croquenots noirs et fatigués ; bottes de travail ; il y a de tout.

Zélie Glorieux, interrogée, reconnaît enfin que Debaere portait le dimanche des souliers jaunes, mais qu'il lui arrivait parfois de se mettre des sandalettes pour se promener.

M. Berteaux, Sous-Préfet d'Instruction à Ille Glorieux a déclaré que Debaere avait des souliers semblables mais rien de plus.

Le président. — Nous ne voulons rien dire de plus.

Vanyoenacker Cyrille est le beau-frère de Debaere. — Jean-Baptiste Thint est venu demander après Desmetitre vers dix heures du soir, et vers onze heures après le départ de Debaere qui avait quitté le cabaret avec sa maîtresse, Zélie Glorieux.

Vers onze heures, Desmette et Debaere sont revenus chercher après Thint qui s'était endormi dans une chaise. Tous les trois ont bu quelques choses et à minuit ils sont partis.

Vanhoenacker ne peut dire les souliers que son beau-frère avait aux pieds. Il est très formel en ce qui concerne Thint qu'il a vu jouer au billard. Il l'a vu très nettement au moment où il faisait un carambolage les souliers noirs étaient lisses qui ont été retrouvés à quelques mètres du crime.

M. Berteaux. — Le témoin a bien une casquette blanche en sa possession.

Le Président. — Je ne vois pas l'intérêt pour que votre client a une casquette blanche.

M. Santerre. — Le témoin pourrait-il être s'il est exact que le soir même du crime il enfouissait du linge sale.

Le témoin. — Ce sont des bêtises de femme.

Le président déclare qu'il ne voit pas l'intérêt de ces questions. Les détenseurs font leurs réserves à cet égard.

Castel Eugène connaît Debaere et Thint, surtout qui était son camarade. Le jour de l'assassinat du Risquons-Tout il se trouvait dans un cabaret du hameau de la Blanse Muytiens.

Thint qui l'a rencontrée, l'aurait accompagnée jusqu'à Tourcoing. Il était à ce moment onze heures 3/4.

Le président fait remarquer qu'en admettant même que ces déclarations fussent exactes, Thint pouvait, malgré cela, se trouver sur les lieux du crime.

La femme Muyttens, maîtresse de Castel, confirme ces déclarations.

Théophile Isac, contremaître dans une filature à Tourcoing, connaît Debaere. Thint qui a travaillé jusqu'au samedi 7 septembre dans son atelier. Il ne s'est pas fait régler et on ne l'a plus revu. Thint explique que son patron lui avait oromis 33 centimes et ne lui avait donné que 25 centimes, il n'avait plus voulu revenir. Il s'est d'ailleurs fait payer, mais il n'a pas présenté à son patron depuis ce jour.

Le témoin parle d'un propos tenu à l'atelier par Castel qui déclarait que Thint était dans l'affaire et qu'il était tout surpris de ne pas le voir arrêté.

Mme Isaac a reçu les confidences de la femme Muytiens qui disait qu'elle était contente d'avoir vu Thint à la « Blanse Tartine » Risquons-Tout, parce que son amant et elle ne risquaient pas d'être compromis dans cette affaire.

La femme Muytiens déclare que Mme Isaac l'a mal comprise.

Médard Desmette, teinturier à Mouscron, est sorti de chez Vanhoenacker vers 11 heures 1/2 avec Thint et Debaere. Tous trois ont été à la « Blanse Tartine » et chez Marl, deux cabarets.

Le Président. — *Vous êtes sûr que ces deux* hommes ont été avec vous à la *Blanse Tartine* ?

R. Oui. M. le président.

Le Président. — Thint y étiez-vous ?

Thint. — Non.

M. Berteaux. — Est-ce qu'ils ont été chez Allard vers quatre heures ?

Le président. — Après.

Ferdinand Maertens, propriétaire du cabaret de la *Blanse-Tartine*, affirme que Thint et Debaere sont restés avec Desmetitre dans son cabaret. Il pouvait être une heure et demie quand ils sont venus chez lui.

Mais il ne se prononce pas nettes, Thint nie avoir été à la *Blanse Tartine* Le président fait remarquer à Thint la gravité de ses dénégations. Ferdinand Maertens n'a aucun intérêt à faire une déposition mensongère.

Le président. Alors tout le monde ment.

Thint. Je ne dis pas qu'il ment, mais je n'ai pas été à son estaminet.

Etienne Lefebvre, commissaire à la *Blanse Tartine*, a remarqué Debaere avec ses souliers jaunes. Il ajoute également qu'il reconnaît Thint.

Thint proteste. Il dit que le témoin ne l'a pas reconnu à la frontière et que les témoins se sont entendus entre eux pour venir aux assises.

M. le président demande de Thint, le témoin maintient ses déclarations.

Le président. — Debaere vous avez entendu ce qu'on a dit de vos souliers jaunes.

Debaere. — Je n'ai plus de souliers jaunes ; mes sandales étaient noires.

Les deux accusés sont forcés de constater eux-mêmes que les souliers et les bottines trouvés sur le lieu du crime, chaussant parfaitement chacun d'eux.

Ils nient cependant toute participation aux faits qui leur sont reprochés.

Tous deux sont inconnus de notre. Thint a subi une condamnation pour vol, et Debaeere, qui n'a que 21 ans a subi 13 condamnations pour fraude, vagabondage, coups et vols.

Les témoins

Le premier témoin appelé est Elise Nuytieux, femme Demoulin. Celle-ci, voisine du malheureux Lemenu, assassiné, a été réveillée le 9 septembre par les cris du malheureux de la victime.

C'est elle qui mit les assassins en fuite au moment où ils allaient voler leur victime. Mis en présence des inculpés à l'instruction, Mme Demoulin ne les a pas reconnus formellement.

Ces hésitations la reprennent à l'audience et elle déclare ne pouvoir se prononcer.

Armand Cloeve, gendarme des logis à Mouscron, a fait les premières constatations. Sur une photographie que lui montre le président, le maréchal des logis explique qu'il a trouvé le cadavre de Lemenu au premier étage, entre le lit et le mur.

Le maréchal des logis se livre à quelques commentaires sur les relations pénible difficiles qui existient entre le gendarmerie et la population.

A la demande du prés dent, le maréchal des logis précise l'endroit où ont été retrouvés les souliers des assassins. On sait que des bottines jaunes et des souliers Moilère (on ne s'attendait pas à trouver Molière en cette affaire) jouent un rôle considérable dans cet drame. M. Cloeve ajoute quelques autres détails sur la façon dont on avait tenté de fracturer le coffre-fort.

Ce maréchal des logis est d'une précision extrêmement. Il a pu, à la requête du ministère public, découverte de deux pièces de 5 francs dans une chaise percée.

Le docteur Léon Peters, médecin à Courtrai, a été chargé *des constatations médicales* et de l'autopsie du cadavre de Lemenu. Le conclusion de l'autopsie fut : « mort par étranglement. »

Le président. — Pensez-vous qu'il y ait eu plusieurs assassins ?

R. Rien ne peut l'établir. Aucune constatation ne permet de le dire.

Le président. — Y a-t-il eu lutte ?

R. L'homme a été surpris pendant son sommeil.

Le président. — Dans ces conditions un seul des accusés aurait suffi à cette besogne ?

R. Oui.

Zélie Glorieux, une rosière du Risquons Tout connaît Debaere depuis longtemps. Le soir du crime, ils ont fait une tournée dans les chapelles de Mouscron ; à onze heures 1/4, Debaere l'a quittée. Depuis elle ne l'a plus revu.

Le président demande des détails sur le costume de Debaere. Interrogée sur les souliers, Zélie Glorieux déclare qu'elle n'a pas remarqué la couleur de ses souliers. Tantôt il en avait des jaunes, tantôt des noirs.

Le président fait déballer dans l'hémicycle des témoins le ballot des pièces à conviction. On se croirait à l'étalage d'un cordonnier ; bottines jaunes, croquenots noirs et fatigués ; bottes de travail ; il y a de tout.

Zélie Glorieux, interrogée, reconnaît enfin que Debaere portait le dimanche des souliers jaunes, mais qu'il lui arrivait parfois de se mettre des sandalettes pour se promener.

M. Berteaux, Sous-Préfet d'Instruction à Ille Glorieux a déclaré que Debaere avait des souliers semblables mais rien de plus.

Le président. — Nous ne voulons rien dire de plus.

Vanyoenacker Cyrille est le beau-frère de Debaere. — Jean-Baptiste Thint est venu demander après Desmetitre vers dix heures du soir, et vers onze heures après le départ de Debaere qui avait quitté le cabaret avec sa maîtresse, Zélie Glorieux.

Vers onze heures, Desmette et Debaere sont revenus chercher après Thint qui s'était endormi dans une chaise. Tous les trois ont bu quelques choses et à minuit ils sont partis.

Vanhoenacker ne peut dire les souliers que son beau-frère avait aux pieds. Il est très formel en ce qui concerne Thint qu'il a vu jouer au billard. Il l'a vu très nettement au moment où il faisait un carambolage les souliers noirs étaient lisses qui ont été retrouvés à quelques mètres du crime.

M. Berteaux. — Le témoin a bien une casquette blanche en sa possession.

Le Président. — Je ne vois pas l'intérêt pour que votre client a une casquette blanche.

M. Santerre. — Le témoin pourrait-il être s'il est exact que le soir même du crime il enfouissait du linge sale.

Le témoin. — Ce sont des bêtises de femme.

Le président déclare qu'il ne voit pas l'intérêt de ces questions. Les défenseurs font leurs réserves à cet égard.

Castel Eugène connaît Debaere et Thint, surtout qui était son camarade. Le jour de l'assassinat du Risquons-Tout il se trouvait dans un cabaret du hameau de la Blanse Muytiens.

Thint qui l'a rencontrée, l'aurait accompagnée jusqu'à Tourcoing. Il était à ce moment onze heures 3/4.

Le président fait remarquer qu'en admettant même que ces déclarations fussent exactes, Thint pouvait, malgré cela, se trouver sur les lieux du crime.

La femme Muyttens, maîtresse de Castel, confirme ces déclarations.

Théophile Isac, contremaître dans une filature à Tourcoing, connaît Debaere. Thint qui a travaillé jusqu'au samedi 7 septembre dans son atelier. Il ne s'est pas fait régler et on ne l'a plus revu. Thint explique que son patron lui avait promis 33 centimes et ne lui avait donné que 25 centimes, il n'avait plus voulu revenir. Il s'est d'ailleurs fait payer, mais il n'a pas présenté à son patron depuis ce jour.

Le témoin parle d'un propos tenu à l'atelier par Castel qui déclarait que Thint était dans l'affaire et qu'il était tout surpris de ne pas le voir arrêté.

Mme Isaac a reçu les confidences de la femme Muytiens qui disait qu'elle était contente d'avoir vu Thint à la « Blanse Tartine » Risquons-Tout, parce que son amant et elle ne risquaient pas d'être compromis dans cette affaire.

La femme Muytiens déclare que Mme Isaac l'a mal comprise.

Médard Desmette, teinturier à Mouscron, est sorti de chez Vanhoenacker vers 11 heures 1/2 avec Thint et Debaere. Tous trois ont été à la « Blanse Tartine » et chez Marl, deux cabarets.

Le Président. — *Vous êtes sûr que ces deux* hommes ont été avec vous à la *Blanse Tartine* ?

R. Oui. M. le président.

Le Président. — Thint y étiez-vous ?

Thint. — Non.

M. Berteaux. — Est-ce qu'ils ont été chez Allard vers quatre heures ?

Le président. — Après.

Ferdinand Maertens, propriétaire du cabaret de la *Blanse-Tartine*, affirme que Thint et Debaere sont restés avec Desmetitre dans son cabaret. Il pouvait être une heure et demie quand ils sont venus chez lui.

Mais il ne se prononce pas nettes, Thint nie avoir été à la *Blanse Tartine* Le président fait remarquer à Thint la gravité de ses dénégations. Ferdinand Maertens n'a aucun intérêt à faire une déposition mensongère.

Le président. Alors tout le monde ment.

Thint. Je ne dis pas qu'il ment, mais je n'ai pas été à son estaminet.

Etienne Lefebvre, commissaire à la *Blanse Tartine*, a remarqué Debaere avec ses souliers jaunes. Il ajoute également qu'il reconnaît Thint.

Thint proteste. Il dit que le témoin ne l'a pas reconnu à la frontière et que les témoins se sont entendus entre eux pour venir aux assises.

M. le président demande de Thint, le témoin maintient ses déclarations.

Le président. — Debaere vous avez entendu ce qu'on a dit de vos souliers jaunes.

Debaere. — Je n'ai plus de souliers jaunes ; mes sandales étaient noires.

Les deux accusés sont forcés de constater eux-mêmes que les souliers et les bottines trouvés sur le lieu du crime, chaussant parfaitement chacun d'eux.

Ils nient cependant toute participation aux faits qui leur sont reprochés.

Tous deux sont inconnus de notre. Thint a subi une condamnation pour vol, et Debaeere, qui n'a que 21 ans a subi 13 condamnations pour fraude, vagabondage, coups et vols.

Les témoins

Le premier témoin appelé est Elise Nuytieux, femme Demoulin. Celle-ci, voisine du malheureux Lemenu, assassiné, a été réveillée le 9 septembre par les cris du malheureux de la victime.

C'est elle qui mit les assassins en fuite au moment où ils allaient voler leur victime. Mis en présence des inculpés à l'instruction, Mme Demoulin ne les a pas reconnus formellement.

Ces hésitations la reprennent à l'audience et elle déclare ne pouvoir se prononcer.

Armand Cloeve, gendarme des logis à Mouscron, a fait les premières constatations. Sur une photographie que lui montre le président, le maréchal des logis explique qu'il a trouvé le cadavre de Lemenu au premier étage, entre le lit et le mur.

Le maréchal des logis se livre à quelques commentaires sur les relations pénible difficiles qui existient entre le gendarmerie et la population.

A la demande du prés dent, le maréchal des logis précise l'endroit où ont été retrouvés les souliers des assassins. On sait que des bottines jaunes et des souliers Moilère (on ne s'attendait pas à trouver Molière en cette affaire) jouent un rôle considérable dans cet drame. M. Cloeve ajoute quelques autres détails sur la façon dont on avait tenté de fracturer le coffre-fort.

Ce maréchal des logis est d'une précision extrêmement. Il a pu, à la requête du ministère public, découverte de deux pièces de 5 francs dans une chaise percée.

Le docteur Léon Peters, médecin à Courtrai, a été chargé *des constatations médicales* et de l'autopsie du cadavre de Lemenu. Le conclusion de l'autopsie fut : « mort par étranglement. »

Le président. — Pensez-vous qu'il y ait eu plusieurs assassins ?

R. Rien ne peut l'établir. Aucune constatation ne permet de le dire.

Le président. — Y a-t-il eu lutte ?

R. L'homme a été surpris pendant son sommeil.

Le président. — Dans ces conditions un seul des accusés aurait suffi à cette besogne ?

R. Oui.

Zélie Glorieux, une rosière du Risquons Tout connaît Debaere depuis longtemps. Le soir du crime, ils ont fait une tournée dans les chapelles de Mouscron ; à onze heures 1/4, Debaere l'a quittée. Depuis elle ne l'a plus revu.

Le président demande des détails sur le costume de Debaere. Interrogée sur les souliers, Zélie Glorieux déclare qu'elle n'a pas remarqué la couleur de ses souliers. Tantôt il en avait des jaunes, tantôt des noirs.

Le président fait déballer dans l'hémicycle des témoins le ballot des pièces à conviction. On se croirait à l'étalage d'un cordonnier ; bottines jaunes, croquenots noirs et fatigués ; bottes de travail ; il y a de tout.

Zélie Glorieux, interrogée, reconnaît enfin que Debaere portait le dimanche des souliers jaunes, mais qu'il lui arrivait parfois de se mettre des sandalettes pour se promener.

M. Berteaux, Sous-Préfet d'Instruction à Ille Glorieux a déclaré que Debaere avait des souliers semblables mais rien de plus.

Le président. — Nous ne voulons rien dire de plus.

Vanyoenacker Cyrille est le beau-frère de Debaere. — Jean-Baptiste Thint est venu demander après Desmetitre vers dix heures du soir, et vers onze heures après le départ de Debaere qui avait quitté le cabaret avec sa maîtresse, Zélie Glorieux.

Vers onze heures, Desmette et Debaere sont revenus chercher après Thint qui s'était endormi dans une chaise. Tous les trois ont bu quelques choses et à minuit ils sont partis.

Vanhoenacker ne peut dire les souliers que son beau-frère avait aux pieds. Il est très formel en ce qui concerne Thint qu'il a vu jouer au billard. Il l'a vu très nettement au moment où il faisait un carambolage les souliers noirs étaient lisses qui ont été retrouvés à quelques mètres du crime.

M. Berteaux. — Le témoin a bien une casquette blanche en sa possession.

Le Président. — Je ne vois pas l'intérêt pour que votre client a une casquette blanche.

M. Santerre. — Le témoin pourrait-il être s'il est exact que le soir même du crime il enfouissait du linge sale.

Le témoin. — Ce sont des bêtises de femme.

Le président déclare qu'il ne voit pas l'intérêt de ces questions. Les défenseurs font leurs réserves à cet égard.

Castel Eugène connaît Debaere et Thint, surtout qui était son camarade. Le jour de l'assassinat du Risquons-Tout il se trouvait dans un cabaret du hameau de la Blanse Muytiens.

Thint qui l'a rencontrée, l'aurait accompagnée jusqu'à Tourcoing. Il était à ce moment onze heures 3/4.

Le président fait remarquer qu'en admettant même que ces déclarations fussent exactes, Thint pouvait, malgré cela, se trouver sur les lieux du crime.

La femme Muyttens, maîtresse de Castel, confirme ces déclarations.

Théophile Isac, contremaître dans une filature à Tourcoing, connaît Debaere. Thint qui a travaillé jusqu'au samedi 7 septembre dans son atelier. Il ne s'est pas fait régler et on ne l'a plus revu. Thint explique que son patron lui avait promis 33 centimes et ne lui avait donné que 25 centimes, il n'avait plus voulu revenir. Il s'est d'ailleurs fait payer, mais il n'a pas présenté à son patron depuis ce jour.

Le témoin parle d'un propos tenu à l'atelier par Castel qui déclarait que Thint était dans l'affaire et qu'il était tout surpris de ne pas le voir arrêté.

Mme Isaac a reçu les confidences de la femme Muytiens qui disait qu'elle était contente d'avoir vu Thint à la « Blanse Tartine » Risquons-Tout, parce que son amant et elle ne risquaient pas d'être compromis dans cette affaire.

La femme Muytiens déclare que Mme Isaac l'a mal comprise.

Médard Desmette, teinturier à Mouscron, est sorti de chez Vanhoenacker vers 11 heures 1/2 avec Thint et Debaere. Tous trois ont été à la « Blanse Tartine » et chez Marl, deux cabarets.

Le Président. — *Vous êtes sûr que ces deux* hommes ont été avec vous à la *Blanse Tartine* ?

R. Oui. M. le président.

Le Président. — Thint y étiez-vous ?

Thint. — Non.

M. Berteaux. — Est-ce qu'ils ont été chez Allard vers quatre heures ?

Le président. — Après.

Ferdinand Maertens, propriétaire du cabaret de la *Blanse-Tartine*, affirme que Thint et Debaere sont restés avec Desmetitre dans son cabaret. Il pouvait être une heure et demie quand ils sont venus chez lui.

Mais il ne se prononce pas nettes, Thint nie avoir été à la *Blanse Tartine* Le président fait remarquer à Thint la gravité de ses dénégations. Ferdinand Maertens n'a aucun intérêt à faire une déposition mensongère.

Le président. Alors tout le monde ment.

Thint. Je ne dis pas qu'il ment, mais je n'ai pas été à son estaminet.

Etienne Lefebvre, commissaire à la *Blanse Tartine*, a remarqué Debaere avec ses souliers jaunes. Il ajoute également qu'il reconnaît Thint.

Thint proteste. Il dit que le témoin ne l'a pas reconnu à la frontière et que les témoins se sont entendus entre eux pour venir aux assises.

M. le président demande de Thint, le témoin maintient ses déclarations.

Le président. — Debaere vous avez entendu ce qu'on a dit de vos souliers jaunes.

Debaere. — Je n'ai plus de souliers jaunes ; mes sandales étaient noires.

Les deux accusés sont forcés de constater eux-mêmes que les souliers et les bottines trouvés sur le lieu du crime, chaussant parfaitement chacun d'eux.

Ils nient cependant toute participation aux faits qui leur sont reprochés.

Tous deux sont inconnus de notre. Thint a subi une condamnation pour vol, et Debaeere, qui n'a que 21 ans a subi 13 condamnations pour fraude, vagabondage, coups et vols.

Les témoins

Le premier témoin appelé est Elise Nuytieux, femme Demoulin. Celle-ci, voisine du malheureux Lemenu, assassiné, a été réveillée le 9 septembre par les cris du malheureux de la victime.

C'est elle qui mit les assassins en fuite au moment où ils allaient voler leur victime. Mis en présence des inculpés à l'instruction, Mme Demoulin ne les a pas reconnus formellement.

Ces hésitations la reprennent à l'audience et elle déclare ne pouvoir se prononcer.

Armand Cloeve, gendarme des logis à Mouscron, a fait les premières constatations. Sur une photographie que lui montre le président, le maréchal des logis explique qu'il a trouvé le cadavre de Lemenu au premier étage, entre le lit et le mur.

Le maréchal des logis se livre à quelques commentaires sur les relations pénible difficiles qui existient entre le gendarmerie et la population.

A la demande du prés dent, le maréchal des logis précise l'endroit où ont été retrouvés les souliers des assassins. On sait que des bottines jaunes et des souliers Moilère (on ne s'attendait pas à trouver Molière en cette affaire) jouent un rôle considérable dans cet drame. M. Cloeve ajoute quelques autres détails sur la façon dont on avait tenté de fracturer le coffre-fort.

Ce maréchal des logis est d'une précision extrêmement. Il a pu, à la requête du ministère public, découverte de deux pièces de 5 francs dans une chaise percée.

Le docteur Léon Peters, médecin à Courtrai, a été chargé *des constatations médicales* et de l'autopsie du cadavre de Lemenu. Le conclusion de l'autopsie fut : « mort par étranglement. »

Le président. — Pensez-vous qu'il y ait eu plusieurs assassins ?

R. Rien ne peut l'établir. Aucune constatation ne permet de le dire.

Le président. — Y a-t-il eu lutte ?

R. L'homme a été surpris pendant son sommeil.

Le président. — Dans ces conditions un seul des accusés aurait suffi à cette besogne ?

R. Oui.

Zélie Glorieux, une rosière du Risquons Tout connaît Debaere depuis longtemps. Le soir du crime, ils ont fait une tournée dans les chapelles de Mouscron ; à onze heures 1/4, Debaere l'a quittée. Depuis elle ne l'a plus revu.

Le président demande des détails sur le costume de Debaere. Interrogée sur les souliers, Zélie Glorieux déclare qu'elle n'a pas remarqué la couleur de ses souliers. Tantôt il en avait des jaunes, tantôt des noirs.

Le président fait déballer dans l'hémicycle des témoins le ballot des pièces à conviction. On se croirait à l'étalage d'un cordonnier ; bottines jaunes, croquenots noirs et fatigués ; bottes de travail ; il y a de tout.

Zélie Glorieux, interrogée, reconnaît enfin que Debaere portait le dimanche des souliers jaunes, mais qu'il lui arrivait parfois de se mettre des sandalettes pour se promener.

M. Berteaux, Sous-Préfet d'Instruction à Ille Glorieux a déclaré que Debaere avait des souliers semblables mais rien de plus.

Le président. — Nous ne voulons rien dire de plus.

Vanyoenacker Cyrille est le beau-frère de Debaere. — Jean-Baptiste Thint est venu demander après Desmetitre vers dix heures du soir, et vers onze heures après le départ de Debaere qui avait quitté le cabaret avec sa maîtresse, Zélie Glorieux.

Vers onze heures, Desmette et Debaere sont revenus chercher après Thint qui s'était endormi dans une chaise. Tous les trois ont bu quelques choses et à minuit ils sont partis.

Vanhoenacker ne peut dire les souliers que son beau-frère avait aux pieds. Il est très formel en ce qui concerne Thint qu'il a vu jouer au billard. Il l'a vu très nettement au moment où il faisait un carambolage les souliers noirs étaient lisses qui ont été retrouvés à quelques mètres du crime.

M. Berteaux. — Le témoin a bien une casquette blanche en sa possession.

Le Président. — Je ne vois pas l'intérêt pour que votre client a une casquette blanche.

M. Santerre. — Le témoin pourrait-il être s'il est exact que le soir même du crime il enfouissait du linge sale.

Le témoin. — Ce sont des bêtises de femme.

Le président déclare qu'il ne voit pas l'intérêt de ces questions. Les défenseurs font leurs réserves à cet égard.

Castel Eugène connaît Debaere et Thint, surtout qui était son camarade. Le jour de l'assassinat du Risquons-Tout il se trouvait dans un cabaret du hameau de la Blanse Muytiens.

Thint qui l'a rencontrée, l'aurait accompagnée jusqu'à Tourcoing. Il était à ce moment onze heures 3/4.

Le président fait remarquer qu'en admettant même que ces déclarations fussent exactes, Thint pouvait, malgré cela, se trouver sur les lieux du crime